



-Dossier de presse du 21 avril 2009- Partie n°3

Analyse des 500 dernières mesures de champ électromagnétique mises en ligne sur le site de l'Agence nationale des fréquences (www.cartoradio.fr)

Paris, le 21 avril 2009 : Dans le cadre de la préparation du Grenelle de la téléphonie mobile, Agir pour l'Environnement et Priartém ont décidé d'analyser et interpréter les résultats des 500 dernières mesures de champ électromagnétique mises en ligne sur le site de l'Agence nationale des fréquences (www.cartoradio.fr).

A l'issue de ce dépouillement de données officielles, dont l'objet est de tenter d'objectiver le plus possible un débat particulièrement passionnel, les associations constatent que certaines assertions maintes fois diffusées par les opérateurs et certains « experts » sont purement et simplement fausses.

Cette analyse associative permet ainsi d'affirmer que :

- **La part de la radio et de la télévision dans le champ global est totalement marginale** puisque **dans ce champ global, la téléphonie mobile est la source principale d'exposition dans 88.8% des mesures effectuées (annexe n°1)**. Sur les 500 dernières mesures ANFR, la moyenne du champ électromagnétique généré par la télévision est de 0.05 Volt par mètre (V/m) contre 0.85 V/m pour la bande de fréquence 900 MHz utilisée par le GSM (annexe n°2).
- **Il existe à proximité des antennes relais des expositions fortes, voir très fortes**. Dans 45 cas, les champs mesurés se situent entre 2 et 3 V/m ; dans 18 cas, le champ se situe entre 3 et 4 V/m. Dans 30 cas, il se situe entre 4 et 10 V/m. Par deux fois, le champ dépasse les 15 V/m. Les dix plus fortes expositions se situent à **Lyon 3è** (16,99 V/m en 1800 MHz), **Paris 5è** (15,35 V/m en 900 MHz), **Caluire et Cuire** (8,38 V/m en 1800 MHz), **Grand Couronne** (7.98 V/m en 900 MHz), **Nice** (7,71 V/m en 1800 MHz), **Paris 20è** (7,61 V/m en 1800 MHz), **Le Plessis Robinson** (6,3 V/m en 2100 MHz), **La Défense** (5.92 V/m en 1800 MHz), **Vandoeuvre les Nancy** (5.81 V/m en 1800 MHz), **Riedisheim** (5.19 V/m en 1800 MHz). Ces mesures ont été effectuées de janvier à avril 2009.

Nombre de rapports officiels postulent qu'au regard du niveau de champ très faible constaté à proximité des antennes relais, il n'y aurait pas lieu de mener des études épidémiologiques. Force est de constater, après l'analyse des 500 dernières mesures mises en ligne sur le site de l'ANFR qu'il existe un certain nombre de sites où l'exposition est bien loin de ces propos rassurants.

Les associations préconisent une baisse des seuils d'exposition à 0,6 V/m. La réglementation nationale actuelle, jugée particulièrement laxiste par les associations, autorise les opérateurs à exposer les riverains à des seuils de 41 V/m pour le 900 MHz et 58 V/m pour le 1800 MHz. Cette « non-réglementation » permet aux opérateurs d'installer leurs antennes partout sans aucune contrainte réelle et sérieuse.

Contact presse :

- > **Stéphen KERCKHOVE – Agir pour l'Environnement - Tél. 01.40.31.02.99**
- > **Janine LE CALVEZ – Priartém - Tél. 09.53.05.04.21**